

Les enjeux de la formation tout au long de la vie

Issu de la Loi de 1971, le concept de « formation tout au long de la vie » est un objet non encore clairement identifié. Consensuel dans sa formule, la « FTLV » devient une sorte de slogan facile et indéterminé quant à son domaine.

Or la FTLV n'est pas un slogan facile, une utopie commode pour renvoyer son application à des lendemains qui chantent. Elle ne signifie pas non plus qu'il faut retourner sur les bancs de l'école jusqu'à son cercueil car elle n'est pas non plus un diktat qui transfère sur l'individu seul l'entière responsabilité de son devenir, exonérant l'Etat, les institutions, les employeurs, les collectivités, les associations, la société civile entière, de leurs devoirs.

Elle dit tout simplement que la formation ne se fait pas une fois pour toutes à l'école et qu'elle ne se réduit pas strictement aux seuls acquis de l'expérience professionnelle ni de ceux de la formation continue. Elle affirme que la vie elle-même est porteuse de formation.

Ceci a des conséquences structurelles fondamentales. En effet, la FTLV se fonde sur le principe d'acquisition en continuum dans l'espace des savoirs, et des compétences avec un réinvestissement qui permette à l'individu d'être aussi acteur de son devenir et de son implication dans la cité.

Les enjeux sont d'importance : il s'agit de favoriser les parcours de formation. En formation initiale, dans l'enseignement secondaire ou supérieur, il faudra renoncer aux filières de formation étanches ainsi qu'aux examens couperets sanctionnés par le « tout ou rien » et privilégier l'acquisition modulable et progressive afin de mieux articuler les possibilités de retour en formation continue sans repasser par la case départ. Mettre en œuvre un véritable droit à une « formation différée » déjà actée par l'accord national interprofessionnel de 2009, pour tous ceux qui ont été laissés au bord du chemin par l'institution. La formation est un investissement qui se révèle sur le long terme plus économique pour la société et plus épanouissant pour l'individu que l'assistanat et la validation des acquis de l'expérience est un puissant levier non assez utilisé. Encore faut-il que la formation soit qualifiante et pas seulement adaptative au poste de travail. Or, les dernières statistiques de l'OCDE indiquent, qu'en France, le nombre d'heures de formation par participant s'élève à moins de 40h par an alors que la moyenne des 25 autres pays comparés atteint 60 h. Au-delà il reste à ouvrir plus largement le champ de la FTLV à la culture, à la vie sociale, ou à l'engagement associatif bénévole comme cela est d'ailleurs prévu dans le loi de 1971. On pourrait concrétiser cela par un véritable « capital -formation » d'un montant inversement proportionnel au temps passé dans la scolarité initiale et utilisable dans le service public et auprès d'organismes habilités à contribuer à la FTLV.

« L'université de tous les savoirs » et les « maisons de savoirs » trouvent ici trouvent ici toute leur place, ainsi que les organismes agréés de formation professionnelle et les mouvements d'éducation populaire. Il faut aussi inventer de nouvelles perspectives, notamment numériques, pour les institutions culturelles, médiatiques et scientifiques. Il appartient aux partenaires sociaux et économiques d'en imaginer le financement qui n'est pas hors de portée d'un pays qui affirme la

volonté d'inclure chacun dans la société de la connaissance, et à nous tous de contribuer à faire de la formation tout au long de la vie une réalité.

Claude Azéma, Membre du Comité National Education de la Ligue de l'enseignement

André Gouron, Président du Haut Comité Education, Economie, Emploi